

**Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie
Paris-Rungis et de son quartier**

Séance du Comité Syndical du 27 juin 2019

Délibération n° 2019-17

Objet : Installation du nouveau comité syndical

Le 27 juin 2019, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de Mme DAUMIN, Présidente

Nombre de membres composant le Comité syndical : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 3

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

11 JUIL. 2019

Le quorum étant atteint,

M. Raymond CHARRESON a été désigné (e) secrétaire de séance,

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/1572 du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier ;

Vu les statuts du Syndicat votés le 20 mai 2016 et modifiés les 16 juin 2016, 4 novembre 2016, 27 juin 2018 et 21 février 2019 ;

Vu la délibération n° CM2019/04/11/20 du Conseil métropolitain du 11 avril 2019 approuvant l'adhésion de la Métropole du Grand Paris au Syndicat mixte de la Cité de la gastronomie ;

Vu la délibération n° CM2019/04/11/28 désignant les délégués de la MGP au Syndicat mixte de la Cité de la gastronomie ;

Vu la délibération n° 2019-03-26 1309 du Conseil territorial du 26 mars 2019 approuvant l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre au Syndicat mixte de la Cité de la gastronomie et désignant ses représentants ;

Vu la délibération n° 2019-2-1.1.1 du Conseil départemental du 18 mars 2019 modifiant la représentation du Conseil départemental au sein du Comité syndical de la Cité de la gastronomie ;

Vu la délibération n° 2019 R16 du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 modifiant la représentation de la Ville de Paris au sein du Comité syndical de la Cité de la gastronomie ;

Vu la délibération n° 19-051 du Conseil municipal du 22 mai 2019 modifiant la représentation de la Ville de Rungis au Syndicat mixte de la Cité de la gastronomie ;

Vu la délibération n° 2019/06/03 du Conseil municipal du 24 juin 2019 modifiant la représentation de la Ville de Thiais au Syndicat mixte de la Cité de la gastronomie ;

Vu la délibération n° D-IVP-2019/408 du Conseil municipal du 20 juin 2019 modifiant la représentation de la Ville d'Orly au Syndicat mixte de la Cité de la gastronomie ;

Considérant qu'il convient de prendre acte des désignations des délégués ;

ARTICLE UNIQUE

Prend acte de l'élection par les collectivités membres de leurs délégués titulaires et suppléants nouveaux élus composant le Comité syndical de la Cité de la gastronomie comme suit :

Collectivités	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Conseil départemental du Val-de-Marne	Evelyne RABARDEL	Pierre GARZON
	Gilles SAINT GAL	Fatiha AGGOUNE
	Pascal SAVOLDELLI	Pierre BELL-LLOCH
	Hélène De COMARMOND	Daniel GUERIN
	Christine JANODET	Christian METAIRIE
	Patricia KORCHEF-LAMBERT	Metin YAVUZ
	Nicolas TRYZNA	Olivier CAPITANIO
Ville de Rungis	Raymond CHARRESSON	Philippe LELIEVRE
	Béatrice WILLEM	Véronique BASTIDE
	Corinne REITER	Arezki MANSEUR
	Philippe CROQ	Patrick LEROY
	Sandrine PALU-BERGEROU	Sylvie DREYFUS
	Antoine MORELLI	Antoine BRUNO
Métropole du Grand Paris	Richard DELL'AGNOLA	Valérie MAYER-BLIMONT
	Gérard COSME	Daniel BREUILLER
	Michel LEPRETRE	Afaf GABELOTAUD
	Patrick BEAUDOUIN	Didier GUILLAUME
Région Ile-de-France	Babette DE ROZIERES	Charlotte BAELDE
	Vincent JEANBRUN	Hamida REZEG
	Benjamin FERNIOT	Philippe LAURENT
	Régis CHARBONNIER	Annie LAHMER
EPT Grand-Orly Seine Bièvre	Clément DECROUY	Robin REDA
	Jacques PERREUX	André DELUCHAT
Ville de Chevilly-Larue	Stéphanie DAUMIN	Patrick BLAS
	Régine BOIVIN	Laurent TAUPIN
Ville de Paris	Patrick BLOCHE	
	Didier LE RESTE	
Ville d'Orly	Jean-François CHAZOTTES	Alain GIRARD
Ville de Thiais	Chantal GERMAIN	Dany BEUCHER

A l'unanimité

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

La Présidente
Par délégation,

